

17 p. 100; l'astrakan et autres espèces d'agneau, 11 p. 100; le raton laveur, 16 p. 100; le mouton, le jeune mouton d'un an et les autres espèces de mouton, 4 p. 100; et toutes les autres espèces de peaux, 24 p. 100.

7.—Statistique de l'industrie de l'apprêtage des fourrures, 1963-1965

Détail	1963	1964	1965
Établissements..... nombre	18	16	17
Administration et autres employés à traitement			
Hommes..... nombre	72	68	85
Femmes..... "	25	23	25
Traitements..... \$	648,879	592,186	780,221
Production et autres employés connexes			
Hommes..... nombre	763	641	689
Femmes..... "	136	121	129
Salaires..... \$	3,368,466	3,155,044	3,469,059
Coût des matières employées à la fabrication..... \$	1,530,371	1,087,716	1,696,038
Peaux traitées..... nombre	5,738,549	4,831,560	5,218,190
Recettes (traitement des fourrures et autres revenus manufacturiers)..... \$	7,013,118	6,559,077	7,927,031

En 1965, les expéditions de manteaux et de jaquettes pour dames, de toutes industries, ont totalisé 141,878 (\$42,906,863).

8.—Statistique de la confection des fourrures, 1963-1965

Détail	1963	1964	1965
Établissements..... nombre	419	433	406
Administration et autres employés à traitement			
Hommes..... nombre	461	448	465
Femmes..... "	174	183	179
Traitements..... \$	3,448,066	3,492,936	3,505,702
Production et autres employés connexes			
Hommes..... nombre	1,500	1,596	1,454
Femmes..... "	813	804	727
Salaires..... \$	8,987,115	9,577,573	9,552,301
Coût des matières employées à la fabrication..... \$	38,405,020	39,661,314	41,217,554
Valeur des expéditions et autres revenus manufacturiers..... \$	59,912,851	62,535,712	64,706,617
Total, recettes..... \$	61,946,676	64,514,747	66,892,159

Section 3.—Les ressources provinciales et territoriales en fourrures et leur gestion*

La plupart des ressources des provinces et des territoires du Canada en fait de fourrures sont administrées par leurs gouvernements respectifs. Il faut faire exception des ressources situées dans les parcs nationaux et les réserves indiennes dont l'administration relève du gouvernement fédéral. Le Service canadien de la faune du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est responsable au nom du gouvernement fédéral, de tout ce qui a trait aux ressources fauniques, à l'exception de celles qui sont étroitement liées aux affaires indiennes, lesquelles relèvent de la Direction des affaires indiennes du

* Rédigé par les ministères fédéraux et provinciaux respectifs s'occupant de la gestion des ressources de fourrure.